

Analyse du projet de PCAET de la Communauté de communes de Grand Lieu

Région Pays de la Loire 10/2019

Le projet de PCAET du territoire de la communauté de communes de Grand Lieu s'inscrit dans une dynamique territoriale portée par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Retz regroupant 4 collectivités : la communauté d'agglomération Pornic Agglomération Pays de Retz, la communauté de communes de Grand Lieu, la communauté de communes Sud Estuaire et la communauté de communes Sud Retz Atlantique.

Plusieurs phases de concertation ont ainsi été menées en commun aux quatre collectivités du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Retz (PETR). Il en ressort une stratégie pour la communauté d'agglomération, structurée autour de 4 axes déclinés en 12 objectifs stratégiques.

L'ensemble des pièces réglementaires sont bien présentes, les secteurs, unités et horizons temporels demandés considérés.

Le diagnostic met en évidence la forte dépendance énergétique du territoire avec une part de 93 % de l'énergie consommée qui est importée. Selon les hypothèses du scénario tendanciel, l'augmentation du prix du baril de pétrole entraînerait un triplement de la facture énergétique. Il ressort également le poids important des transports et de l'agriculture dans le profil des émissions de gaz à effet de serre avec respectivement une part de 32 % et 30 %. En termes de consommation d'énergie, les transports et l'industrie sont prépondérants, avec respectivement une part de 32 % et 30 %. Le résidentiel est en 3^{ème} position avec une part de 23 % des consommations.

La stratégie est ambitieuse avec un objectif d'autonomie énergétique du territoire avant 2050. Ces objectifs ont été partagés et validés suite à des temps de concertation et d'arbitrage des élus. En termes de consommation, la communauté de communes vise une réduction de 36 % par habitant en 2030, soit -25 % des consommations en valeur absolue et une réduction de 63 % en 2050, soit 47 % de consommations en valeur absolue. A l'horizon 2030, l'objectif est d'atteindre 28 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale et d'exporter de l'énergie produite localement avant 2050. La production actuelle couvre 7 % de la consommation du territoire. En termes d'émissions de gaz à effet de serre, la communauté de communes vise une réduction d'environ 23 % des émissions totales en 2030 et de 45 % en 2050. Concernant les polluants atmosphériques, les objectifs du Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques ont été déclinés à l'échelle du territoire.

Le premier axe stratégique est consacré à la sobriété énergétique du territoire, qui balaye des actions sur des thématiques très variées ne relevant pas uniquement de la sobriété énergétique : exemplarité des collectivités au travers de leur patrimoine, et de leurs

véhicules, éco-gestes, tourisme durable, entretien des espaces verts, réduction des déchets, économies d'énergie dans les logements, mobilité. Les bâtiments tertiaires privés et l'industrie ne sont pas du tout traités dans cet axe concernant les économies d'énergie alors que ce sont des consommateurs importants. Les actions pour la réduction des consommations des logements devraient être prioritaires et nécessitent de définir des objectifs en terme de logements à rénover et de performance énergétique à atteindre. Elles concernent la réduction de la précarité énergétique au travers du Programme d'Intérêt Général et la mise en place d'une Plateforme territoriale de rénovation énergétique, pilotées par le PETR.

Sur la mobilité, l'accent est porté sur le développement du covoiturage et du réseau de transports collectifs, en cohérence avec les orientations et actions régionales. Sur cette thématique, la Région a lancé en 2018 une étude mobilité dont les objectifs sont de réinterroger les solutions de mobilités interurbaines et notamment de renforcer l'articulation entre les modes routiers et ferroviaires. Cette étude s'attache à faire un état des lieux du fonctionnement actuel des réseaux, et à la définition d'un plan d'actions en termes de desserte, avec une première mise en œuvre avant la fin du mandat en cours. L'étude traitera notamment des perspectives de desserte sur le réseau ferroviaire, interurbain et transport à la demande. Le schéma régional des transports, élaboré en conclusion de l'étude de mobilité, sera adopté au printemps 2020 pour un horizon fixé à 2030 avec différentes phases de déploiement entre 2020 et 2030.

Le second axe est consacré à l'autonomie du territoire et développe les objectifs de production énergétique, écologie territoriale et industrielle et autonomie alimentaire. Les trois actions sur le développement des énergies renouvelables devraient être prioritaires, pour atteindre l'objectif de tripler la production d'EnR à l'horizon 2030 et d'atteindre l'autonomie énergétique avant 2050. En termes d'écologie industrielle et territoriale, la priorité est mise sur l'animation du réseau d'entreprises par les structures existantes et les retours d'expériences sur le territoire. Le développement de la filière bois est également intégré dans cet objectif.

Le dernier objectif vise l'autonomie alimentaire du territoire avec la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial.

L'axe 3 traite de la résilience du territoire avec une des actions prioritaires de plantation des haies bocagères pour favoriser le stockage carbone et la biodiversité. En termes d'aménagement, la communauté de communes souhaite intégrer des volets air-climat-énergie dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) et d'aménagement du territoire, afin d'éviter l'étalement urbain, l'artificialisation des sols, la destruction de la biodiversité, la disparition des surfaces agricoles autour des villes. Sur l'agriculture, les actions en faveur des évolutions des pratiques culturelles pour l'adaptation et la réduction des émissions de GES et de polluants sont pilotées par la Chambre Régionale d'Agriculture. Les enjeux en termes de biodiversité et d'eau liés au maraîchage, auraient pu être approfondis. Les solutions d'adaptation fondées sur la préservation de la biodiversité pourraient être plus développées avec par exemple la restauration des zones humides pour réduire le risque inondation, la réduction de l'imperméabilisation des surfaces en dehors de la voirie, le développement de la trame verte et bleue urbaine multifonctionnelle.

Le dernier axe concerne d'une part l'information et la sensibilisation des habitants, et d'autre part la gouvernance et le pilotage du PCAET.

L'ensemble des documents sont clairs et concis. On note certains manques dans le diagnostic, qui ne permet pas d'avoir une vision complète des enjeux du territoire : absence de diagnostic sur les déchets produits, de détail sur le secteur industriel alors que c'est le second consommateur d'énergie du territoire. Les priorités ne sont pas positionnées sur les secteurs les plus consommateurs et émetteurs notamment pour l'industrie et le plan d'actions comporte une action sur le plan de prévention des déchets sans éléments de diagnostic permettant d'apprécier l'impact de ce secteur.

L'ensemble de ces éléments permet d'émettre un avis favorable. Cependant, la reprise de la priorisation des actions en corrélation avec les enjeux et objectifs permettrait d'en assurer l'atteinte.